

Rapport annuel . Annual Report . ᐱᓄᓇᓂᓪᓗᓂᓐ ᐱᓄᓇᓂᓪᓗᓂᓐ

[illegible]

**Cree Hunters and Trappers
Income Security Board**

σζ"▸ ζζ^ε ▸ ρλ▸λ



Québec



Gouvernement du Québec
La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la région de la Mauricie

Québec, le 17 décembre 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (L.R.Q., c. O-2.1), je suis heureuse de vous transmettre le rapport d'activité de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2010.

Ce rapport rend compte des activités de cet organisme durant la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Julie Boulet



rapport annuel 2009.2010

Rapport annuel . Annual Report . ሰጋገረገጽ ሰጋገረገጽ



Table des matières

	Table of contents	ጥቅም ስራ
8. Message des membres	24. Message from the Board	39. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
11. Message du directeur général	25. Message from the Director-general	41. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
13. L'Office	27. The Board	43. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
15. Le programme	29. The Program	45. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
18. Les activités de l'année 2009.2010	33. Activities for the Year 2009.2010	49. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
54. Tableaux	54. Tables	54. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
62. Organigramme	62. Organization Chart	62. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
67. États financiers 2009.2010	67. Financial Statements 2009.2010	67. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
80. Code d'éthique et de déontologie	80. Code of Ethics and Professional Conduct	80. ልማትና ምርት ማረጋገጫ
82. Développement durable	82. Sustainable Development Policy	82. ልማትና ምርት ማረጋገጫ



Message des membres

Les membres de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris sont fiers de présenter le rapport annuel des activités pour l'année 2009-2010.

Vous y trouverez une description de l'Office, du programme, les statistiques les plus pertinentes sur la participation ainsi que les montants versés. Finalement, vous trouverez dans ce document les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2010.

L'année 2009-2010 a été une année d'analyse et de réflexion pour l'Office. En effet, suite aux consultations tenues dans chacune des communautés cris, plusieurs démarches ont été effectuées afin de développer des façons d'améliorer le *Programme de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris*.



Parmi ces mesures, l'Office a examiné ses propres opérations internes, mais a aussi recueilli des commentaires et des suggestions de plusieurs partenaires externes. La modification de procédures d'un programme aussi important que celui de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris n'est pas une tâche simple, mais au fil de la dernière année, nous avons fait des progrès importants vers le développement de solutions.

Les deux autorités qui nous chapeautent, soit l'Administration régionale crie et le gouvernement du Québec ont tous deux été avertis que nous approchons du but et nous espérons que la prochaine année nous permettra de déposer nos recommandations finales.

En tant que membres de l'Office, nous sommes fiers de prendre part à la modernisation de ce programme et nous demeurons dévoués à sa longévité et à son succès.

Guy Girouard
Gérald Lemoyne
Jean-Guy Dugré

George Wapachee
Willie Iserhoff
Philip Awashish



Message du directeur-général

L'année 2009-2010 a été une année de renouveau au sein du personnel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

En effet, cette année, cinq nouveaux employés se sont rajoutés à la liste du personnel de l'Office. Dans la communauté de Chisasibi, deux nouveaux employés ont été accueillis, soit Mme Dolores Ottereyes-Tapiatic et M. George Head, deux administrateurs locaux qui s'ajouteront aux deux employés déjà en place. La communauté de Chisasibi est la plus importante au niveau des prestataires du Programme et l'Office tient à fournir à cette communauté un support proportionnel à sa participation. D'ailleurs, nous avons déplacé nos opérations dans de nouveaux bureaux afin de pouvoir mieux desservir les prestataires du Programme de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris dans cette communauté.



Ailleurs dans le nord, nous avons accueilli deux nouveaux employés: M. Jean-Baptiste Loon, administrateur local dans la communauté de Mistissini, ainsi que Mme Suzie Mowatt qui aidera les prestataires de Waswanipi qui sont basés à Amos. Finalement, au siège social, nous avons accueilli une nouvelle employée, soit Mme Alana Russell, qui a été embauchée comme secrétaire, en remplacement de Mme Monique Latouche, la secrétaire exécutive de l'Office depuis plus de 20 ans, qui a dû nous quitter pour des raisons de santé.

Les temps changent. Bien que l'Office ait conservé la même mission depuis 1975, les enjeux et défis se renouvellent continuellement et nous continuons de moderniser nos opérations et d'améliorer notre équipe afin de mieux nous préparer pour le futur.

L. J. F. J. J. J.

Serge Larivière, Ph.D., MBA
Directeur général



L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris a été mis en place lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en novembre 1975. À la suite de la signature de cette convention, les dispositions régissant la constitution, les responsabilités et les pouvoirs de l'Office ont été décrites au chapitre 30 de ladite convention tel que modifié par la Convention complémentaire n° 15 et inscrits dans la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., chapitre O-2.1).

L'Office compte présentement vingt (20) employés à son service, incluant les employés à temps plein et les employés à temps partiel. Parmi ceux-ci, treize (13) employés desservent les communautés crie et sept employés participent à la gestion du programme au siège social à Québec. Le personnel ne fait pas partie de la fonction publique du Québec et l'Office détermine les effectifs, normes et barèmes de rémunération de même que les autres conditions de travail de ses employés. Le poste de direction, qui constitue le premier niveau suivant celui des membres, est le poste de directeur général auquel se rattache une rémunération équivalant à celle du personnel d'encadrement de classe 4 dans la fonction publique.

Réunions des membres 2009-2010

Mistissini	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	24 août 2009
Québec	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	17 décembre 2009
Montréal	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	16 mars 2010
Val d'Or	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	15 juin 2010

Les sommes requises pour le paiement des prestations aux chasseurs et piégeurs cris inscrits au programme ainsi que pour le fonctionnement administratif de l'Office sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale. L'année financière de l'Office débute le 1^{er} juillet et les états financiers pour l'année 2009-2010 montrent que les dépenses de l'exercice terminé le 30 juin 2010 se sont élevées à 21 804 323\$. De ce montant, près de 91 % représentent les prestations et la balance, soit 20 126 433\$, couvre les dépenses de fonctionnement du siège social et des neuf bureaux locaux situés dans les communautés cries.



Le Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris a comme principaux objectifs de favoriser le maintien et la survie d'un mode de vie traditionnel en assurant une garantie de revenu aux chasseurs et piégeurs cris et en prévoyant des mesures d'incitation. Il tire son origine de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) signée le 11 novembre 1975 et a été officiellement mis sur pied en novembre 1976.

Les objectifs du programme sont demeurés les mêmes depuis sa création et depuis le tout début, l'Office a cherché à assurer la réalisation et le maintien de ces objectifs malgré les nombreux changements survenus à l'environnement social, économique et faunique des chasseurs et piégeurs cris. Une première révision du programme en 1988 a mené à la Convention complémentaire no 8 et a introduit, entre autres, les comités locaux des chasseurs et piégeurs cris et le versement de prestations de maternité. Une deuxième révision, plus exhaustive, a mené à la signature de la Convention complémentaire no 15 en 2002, qui instaure d'importants changements au programme lesquels sont entrés en vigueur au début de l'année-programme 2002-2003. Le concept original demeure cependant inchangé, à savoir un programme qui accorde un revenu annuel à des familles de piégeurs.

ADMISSIBILITÉ

Pour qu'une unité de prestataires soit admissible au programme, le nom du chef doit être inscrit sur la liste du comité local du programme. Cette liste identifie les personnes qui, selon la coutume de leur communauté, se consacrent aux activités d'exploitation et aux activités accessoires comme mode de vie tel que dicté par les traditions d'exploitation et les règles de la communauté. Chaque communauté crie met sur pied un comité local qui doit produire, dans les délais prescrits, la liste des chasseurs et piégeurs cris.

Le programme exige de la part du chef qu'il consacre un minimum de 120 jours par année à pratiquer des activités traditionnelles en forêt et qu'il y passe plus de temps que dans le cadre d'un emploi rémunéré. Cette exigence doit être rencontrée durant l'année précédant la demande d'inscription, ce qui correspond à une année de qualification durant laquelle aucune somme n'est versée par le programme.

Le programme prévoit deux exceptions à cette exigence. Un individu de 25 ans ou moins qui l'année précédente complétait avec succès un secondaire V, peut s'inscrire au programme immédiatement à la fin de ses études. La seconde exception concerne les unités de prestataires à qui le programme a accordé une absence temporaire pour des fins d'éducation ou d'emploi. À la fin de l'absence temporaire, l'unité peut ainsi se réinscrire au programme sans année de qualification.

Dans le premier cas, ces changements ont été instaurés pour encourager les jeunes à compléter leur formation secondaire et dans le second cas, pour aider les piègeurs qui le désirent à obtenir une formation supplémentaire ou acquérir une expérience de travail différente.



Pour conserver l'admissibilité de leur unité de prestataires, les chefs de famille doivent, par la suite, rencontrer annuellement les mêmes exigences. Cependant, certaines exceptions sont prévues dans les cas de circonstances inhabituelles. Le programme prévoit différents statuts de prestataires et pour chacun d'eux des dispositions particulières :

- Dans le cas de nouvelles demandes sans année de qualification, un maximum de 120 jours est payable lors de la première année d'inscription au programme.
- Pour les unités en absence temporaire, les banques de congés de maladie sont maintenues durant leur absence, qui autrement seraient remises à zéro après un certain nombre d'années.
- Le statut «semi-actif» pour sa part s'adresse aux prestataires aînés qui, pour différentes raisons, souhaitent réduire graduellement leurs activités d'exploitation et activités accessoires tout en demeurant inscrits au programme. Pour se prévaloir de ce statut, le chef de l'unité de prestataires doit cumuler une expérience de participation d'au moins 15 années au programme incluant les cinq dernières. De plus, le nombre total d'années d'inscription au programme additionné à son âge doit totaliser au moins 80.

De plus, lorsqu'une unité de prestataires se voit attribuer le statut semi-actif, deux options sont offertes :

- Recevoir un montant forfaitaire représentant 100% de la valeur des jours de congé de maladie accumulés par le chef et le conjoint de l'unité de prestataires; ou
- Conserver, pour une période maximale de cinq ans, son admissibilité au programme; les exigences d'admissibilité sont alors réduites mais une limite annuelle de 119 jours payable par adulte est appliquée.

Pour profiter de la deuxième option, le chef de l'unité de prestataires doit préalablement prouver qu'il est en mesure de pratiquer des activités de chasse et de pêche ou des activités accessoires pendant au moins 20 jours dans l'année, dont 10 jours à l'extérieur de la communauté.

CALCUL DES PRESTATIONS

La méthode de calcul de prestations est avant tout fonction du temps consacré aux activités d'exploitation.

En effet, la majeure partie des argents versés tient compte du nombre de jours passés en forêt par les adultes membres de l'unité et par conséquent, les revenus de familles de même taille peuvent être différents.

Pour établir les prestations annuelles de chaque unité, l'Office s'appuie sur les paramètres suivants : la durée de la période consacrée à la chasse, la pêche et le piégeage, les gains annuels de l'unité et la taille de la famille. Le calcul des prestations se fait en deux étapes. Premièrement, un montant est alloué pour chaque journée passée dans le bois par le chef et le conjoint de l'unité dans l'exercice des activités d'exploitation et des activités accessoires. Le programme prévoit des maximums de jours rémunérés par adulte par année, soit 240, 120 ou 119 selon le statut de l'unité de prestataires. Une limite annuelle globale de 350 000 jours pour l'ensemble des prestataires est également imposée.

Une allocation supplémentaire de 30% de l'allocation quotidienne est accordée pour chaque journée passée par les adultes d'une unité dans une région qualifiée d'«Éloignée».

En général, il s'agit de terrains de piégeage situés au-delà d'un rayon de 50km de la communauté ou, si accessible par la route, au-delà d'une distance de 200km. Cette allocation peut être accordée pour un maximum de 180 jours par adulte et couvre les jours passés dans le bois entre le 1^{er} novembre et le 30 avril. Le nombre de jours pour lesquels l'allocation en région d'exploitation éloignée est attribuée est limité à 100 000 pour l'ensemble des prestataires et est inclus dans la limite globale de 350 000 jours.

Par ailleurs, un montant supplémentaire, le montant de base garanti, calculé en fonction de la taille et des revenus de l'unité peut s'ajouter aux allocations quotidiennes dans certains cas. Ce montant additionnel permet d'augmenter les prestations des familles qui sont plus nombreuses ou pour qui les prestations du programme représentent la seule source de revenus. Les taux utilisés se trouvent au Tableau 6 desquels doivent être déduits à 40% les revenus nets de l'unité et à 100% les prestations de la sécurité de la vieillesse du gouvernement du Canada. À moins d'être spécifiquement exclus, tous les montants reçus par les membres de l'unité à titre de revenus ou salaires, y compris les allocations quotidiennes versées en vertu du programme, sont considérés comme des revenus.

Même si la règle de base exige que la pratique des activités d'exploitation constitue le mode de vie principal des prestataires, ceux-ci peuvent cependant participer à certaines activités économiques de la région en travaillant de façon saisonnière, ce qui leur permet d'accroître leur revenu. Il est cependant proscrit de cumuler des prestations versées en vertu du programme avec des sommes reçues d'un autre programme fédéral ou provincial de sécurité du revenu.

Le programme s'adresse donc spécifiquement à des personnes qui désirent poursuivre un mode de vie traditionnel et tente d'assurer à leur famille un revenu suffisant tout en leur garantissant une mesure de sécurité économique compatible avec les conditions existantes de temps à autre.

Les prestations sont calculées sur une base annuelle et réparties en quatre versements effectués vers les 1^{er} septembre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 30 juin. Le calendrier correspond, dans la mesure du possible, à celui des chasseurs et piégeurs et les paiements sont donc versés aux périodes où la majorité d'entre eux est dans leur communauté respective.

FONDS D'ASSURANCE COMPENSATION EN CAS DE MALADIE OU DE DÉSASTRE

Un Fonds d'assurance financé à parts égales par les prestataires du programme et le gouvernement du Québec a été établi pour compenser financièrement les prestataires pour la perte de revenus encourue à la suite d'une incapacité à pratiquer des activités d'exploitation ou des activités accessoires en raison de maladie ou de désastre.

Chaque adulte d'une unité accumule, dans une banque individuelle, des jours de congés de maladie, attribués selon le nombre de jours payables pour chaque année-programme.

En plus de la banque individuelle, un prestataire peut avoir recours à une banque communautaire établie à un maximum annuel de 2 000 jours pour l'ensemble des prestataires.

La banque communautaire réserve aussi 500 jours pour compenser des prestataires qui auraient encouru une perte de revenus à la suite d'un désastre comme une inondation ou un feu de forêt qui les empêcherait de pratiquer les activités d'exploitation selon leurs habitudes.



PARTICIPATION AU PROGRAMME

La participation au programme varie selon l'âge du chef de l'unité. En 2009-2010, 47% des chefs d'unités de prestataires étaient âgés de 57 ans et plus (Tableau 2). Le groupe d'âge le plus nombreux est celui des 67 à 76 ans (20%), suivi des 17 à 26 ans (18%) et finalement les 57 à 66 ans (17%). Cette tendance bimodale se répète annuellement, ce qui suggère que le programme attire principalement les gens qui dépendent du mode de vie traditionnel de façon constante depuis plusieurs années, ainsi qu'un groupe de jeunes adultes qui vivent de façon traditionnelle durant la période transitoire entre la fin des études et leur entrée au travail.

Le Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris verse une allocation journalière pour les jours passés en forêt consacrés aux activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage ou aux activités accessoires qui sont reliées au mode de vie traditionnel. Le programme prévoit un maximum de jours payables par adulte et une limite globale pour tous les prestataires de 350 000 jours-personne par année-programme.

NOMBRE D'UNITÉS DE PRESTATAIRES INSCRITES PAR ANNÉE-PROGRAMME



NOMBRE DE JOURS PAYÉS
PAR ANNÉE-PROGRAMME



Les jours identifiés comme en « région éloignée » sont inclus dans le nombre de jours dans le bois, mais identifient les jours durant lesquels les chasseurs et piégeurs criss se sont déplacés vers les territoires considérés comme étant plus difficiles d'accès et pour lesquels une allocation supplémentaire est versée. Ces territoires correspondent généralement à des terrains de piégeage situés à plus de 200 km de la communauté s'il y a accès par la route ou dans les autres cas situés à l'extérieur d'un rayon de 50 km.

Le montant moyen des prestations versées par unité pour toutes les communautés en 2009-2010 se situe à 16 234\$, soit une légère augmentation comparativement à 15 916\$ en 2008-2009.





FIGURE 3

PRESTATIONS VERSÉES AUX UNITÉS

A dot plot showing the percentage of services paid to units across five income brackets. The y-axis represents the percentage, with markers at 4%, 9%, 21%, 28%, and 38%. The x-axis lists the income brackets. The data points are as follows:

Income Bracket	Percentage
0 - 5999\$	4%
6000\$ - 11999\$	28%
12000\$ - 17999\$	38%
18000\$ - 23999\$	9%
24000\$ et +	21%

La pratique des activités de chasse, pêche et piégeage entraîne des dépenses d'équipement et de transport élevées. En plus de ces coûts, les chasseurs doivent également continuer à assumer les dépenses liées au maintien d'une résidence dans leur communauté respective. Plusieurs chasseurs cumulent donc des revenus d'activités traditionnelles, comme ceux obtenus par le Programme, avec des emplois saisonniers afin de s'assurer un revenu annuel suffisant. En 2009-2010, les prestations du programme (19741091\$) ont totalisé 70% de l'ensemble des revenus des chasseurs inscrits au programme et la balance, soit 8402554\$, provenait des revenus reliés principalement à l'emploi.

Depuis l'instauration en 2002-2003 des dispositions concernant la création d'un Fonds d'assurance, la perte de revenus encourue à la suite d'une incapacité à pratiquer les activités d'exploitation ou des activités accessoires en raison de maladie ou de désastre peut être en partie compensée. En 2009-2010, le Fonds d'assurance a compensé 429 jours de maladie, mais aucun jour de désastre (Tableau 8).

Si la participation au Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criés demeure relativement stable depuis quelques années, les prestataires âgés de plus de 55 ans prennent de plus en plus de place lorsqu'on examine l'importance des différents groupes d'âge des prestataires inscrits au programme. En effet, la tenue des consultations dans les communautés criées depuis l'année passée a permis de rendre compte que plusieurs personnes dans cette catégorie d'âge perçoivent le programme de sécurité du revenu comme un programme de retraite qui les aide à financer leur participation aux activités traditionnelles à la suite de leur retraite de la vie active. Par ailleurs, plusieurs aînés poursuivent tout simplement leur mode de vie, tel qu'ils l'ont toujours connu. Les défis futurs du programme se retrouveront donc dans l'attrait et le recrutement des jeunes vers un programme qui a toujours été si important pour leurs parents ainsi que leurs grands-parents.

Message from the Board

The members of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board are pleased to present the annual report of activities for the year 2009-2010.

In this document, you will find a description of the Board, of the program, as well as statistics regarding participation and amounts paid. This report ends with the financial statements for the fiscal year that ended on June 30, 2010.

Program-year 2009-2010 was a year of analysis and reflection for the Board. Following the consultations held in each Cree community, many steps were taken to improve the Cree Hunters and Trappers Income Security Program. Some of these measures include the Board examining its own internal operations, but also gathering comments and suggestions from many external partners. Modifying the procedures of a program this important is not a simple task, but during the last year, we have made important progress towards the development of solutions.

Both the Cree Regional Authority and the Government of Québec have been informed that we are getting closer to our goal and that we hope to present our final recommendations during the next year.

As members of the Board, we are proud to take part in the modernization of this program and we are committed to its success and longevity.

Guy Girouard		George Wapachee
Gérald Lemoyne		Willie Iserhoff
Jean-Guy Dugré		Philip Awashish

Rapport annuel .Annual Report. 4041>40 n<n1r<u>4p

24

As members of the Board, we are proud to take part in the modernization of this program and we are committed to its success and longevity.

Guy Girouard	George Wapachee
Gérald Lemoyne	Willie Iserhoff
Jean-Guy Dugré	Philip Awashish

Message from the Director-general

Program-year 2009-2010 was a year of renewal for the staff of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board.

This year, we welcomed five new employees, including Ms. Dolores Ottereyes-Tapiatic and Mr. George Head, two local administrators joining the Chisasibi team. Chisasibi is the community with the most beneficiaries on the Program; therefore the Board wishes to grant the community with an administrative support proportional to its participation to the program. Also, the Chisasibi office has been moved to a new location that will allow us to better accommodate beneficiaries of the Cree Hunters and Trappers Income Security Program.

In the other communities, we are happy to welcome two new local administrators, Mr. Jean-Baptiste Loon who will give his support as local administrator for the community of Mistissini, and Ms. Suzie Mowatt who will help Waswanipi beneficiaries living in Amos. Finally, a new secretary has joined the Head Office, Ms. Alana Russell, who was hired in replacement of Ms. Monique Latouche, executive secretary of the Board for over 20 years, who left for health reasons.

Times change, and even if the Board has kept the same mission since 1975, new issues and challenges constantly arise. We continue to adapt and modernize our operations to improve our team and better prepare ourselves for the future.



**Serge Larivière, PhD, MBA
Director-general**

Rapport annuel .Annual Report . 4041>00 n<[r<0'ΔP*

25

Times change, and even if the Board has kept the same mission since 1975, new issues and challenges constantly arise. We continue to adapt and modernize our operations to improve our team and better prepare ourselves for the future.

Serge Larivière, PhD, MBA
Director-general



The main objectives of the Cree Hunters and Trappers Income Security Program are to encourage and preserve the traditional way of life of the Crees by providing Cree hunters and trappers with an income guarantee, benefits and other incentives. The Program originated with the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA) signed on November 11, 1975 and was officially set up in 1976.

Program goals have remained unchanged since its inception and, from the outset, the Board has sought to achieve and maintain these objectives despite the many changes that have occurred in the social, economic and wildlife environment of Cree hunters and trappers. An initial review of the Program in 1988 resulted in Complementary Agreement No. 8, introducing, among other things, local committees of Cree hunters and trappers, and the payment of maternity benefits. A second review, much more extensive, led, in 2002, to the signing of Complementary Agreement No. 15, which made considerable changes to the Program that came into force at the start of the 2002-2003 Program-year. However, the original concept, i.e. a program that pays an "annual" income to "families" of trappers, remains the same.

ELIGIBILITY

For a beneficiary unit to be eligible for the Program, the name of the head must appear on the list of the Local Committee. This list identifies the persons who, according to community custom, practice harvesting and related activities as a way of life in accordance with harvesting traditions and the rules of the community. All Cree communities set up a Local Committee and prepared the list of hunters and trappers within the prescribed time frame.

Under the Program, the head of a beneficiary unit must devote at least 120 days a year to traditional activities in the bush, more time than they spend working at a job and receiving a salary. This requirement must be met the year preceding the application for enrolment, which corresponds to a qualifying year during which no benefits are paid by the program.

The Program currently provides for two exceptions to this requirement. A person who is 25 years of age or younger and who, the previous year, successfully completed at least Secondary V is now eligible for the Program immediately after completing his studies. The second exception concerns beneficiary units that choose to temporarily leave the Program for studies or temporary employment. At the end of this temporary absence, the unit may re-enrol in the Program without having to complete a qualifying year.

In the first case, these changes were implemented to allow young people to complete their secondary studies and, in the second, to help trappers wishing to pursue their studies or obtain a different work experience.



Thereafter, heads of families must meet these same requirements every year to maintain the eligibility of their beneficiary unit. However, some exceptions may be made under unusual circumstances.

The Program has different categories of beneficiaries, defining specific provisions for each:

- For new applicants without a qualifying year, a maximum of 120 days is payable the first year they are enrolled in the Program.
- For units who choose to leave the Program temporarily, the bank of sick days accumulated prior to the Temporary Leave is maintained.
- "Semi-active" status is intended for elder beneficiaries who, for various reasons, want to gradually cut back on their harvesting and related activities while remaining enrolled in the Program. To avail themselves of this status, heads of beneficiary units must have a participation experience of at least 15 years in the Program including the last 5 years. In addition, the aggregate of the total number of years in the Program and their age must be at least 80.

Furthermore, when a beneficiary unit is attributed semi-active status, it can choose from two options:

- Receive a lump-sum amount representing 100% of the value of the sick days accumulated by the head and the consort of the beneficiary unit; or
- Retain, for a maximum period of 5 years, eligibility to the Program. The eligibility requirements are reduced but an annual maximum of 119 days payable per adult is applied.

To take advantage of the second option, the head of the beneficiary unit must first prove that he is able to practice hunting or fishing activities or related activities at least 20 days in the year, 10 of which are spent outside the community.

BENEFIT CALCULATION

Benefits are primarily calculated on the basis of the time devoted to harvesting activities. Indeed, most of the money paid depends on the number of days that adult members of the unit spend in the bush. As a result, families of the same size may have different incomes.

To establish each unit's annual benefits, the Board takes the following factors into account: the amount of time spent hunting, fishing and trapping, the annual income of the unit and the size of the family. Benefits are calculated in two stages. First, an amount is determined for each day spent in the bush by the head and the consort of the beneficiary unit. The Program provides for a maximum of 240, 120 or 119 days payable per adult depending on the beneficiary unit's status. An annual overall maximum of 350,000 days for all beneficiaries also applies.

An additional allowance of 30% of the daily allowance is paid for each day that the adults of a unit spend in an area that is considered "far". Generally, this refers to traplines located outside a 50-km radius of the community or, if accessible by road, beyond a distance of 200 km. This allowance may be granted for a maximum of 180 days for the days spent in the bush between November 1 and April 30. The number of days for which the allowance for far region is paid is limited to 100,000 and is included in the overall limit of 350,000 days.

An additional amount, known as the guaranteed basic amount, determined on the basis of the size and income of the unit may be added to the daily allowance in some cases. This additional amount is used to increase the benefits of bigger families or in cases where Program benefits represent the only source of income. The rates used must be reduced by 40% of the unit's net income and 100% of old age security benefits from the Government of Canada. Unless specifically exempted, all amounts received by the members of the unit as income or wages, including daily allowances paid under the Program, are considered income.

Although the basic rule requires that harvesting activities constitute the main way of life of beneficiaries, they can still take part in certain economic activities in the region by working on a seasonal basis to supplement their income. However, Program benefits may not be received in addition to benefits under another federal or provincial income security program.

The Program is intended specifically for people who wish to pursue a traditional way of life by providing them with sufficient income to support their families and to guarantee them a measure of economic security that is compatible with conditions prevailing from time to time.

Benefits are calculated on an annual basis and are paid in four installments on or around September 1, January 1, April 1 and June 30. This payment schedule corresponds, as far as possible, to that of the hunters and trappers, reflecting the periods when most of them are in their respective communities.

INSURANCE FUND COMPENSATION IN CASE OF ILLNESS OR DISASTER

Program beneficiaries and the Gouvernement du Québec contribute equally to an Insurance Fund set up to financially compensate beneficiaries for the loss of income resulting from an inability to practice harvesting or related activities due to illness or disaster.

Each adult of a unit accumulates, in an individual bank, sick days attributed according to the number of days payable for each Program-year.

In addition to the individual bank, a beneficiary may resort to a communal bank established at an annual maximum of 2,000 days for all beneficiaries.

The communal bank also sets aside 500 days to compensate beneficiaries for a loss of income resulting from a disaster such as flooding or a forest fire that prevents them from practicing their harvesting activities according to their habits.

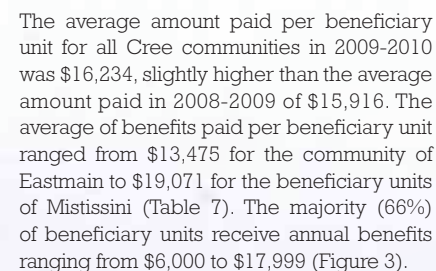


PROGRAM PARTICIPATION

Participation to the Program varies according to the age of the head of the unit. In 2009-2010, 47% of the heads of beneficiary units were 51 years old or over (Table 2). The most common age group was the 67-76 years-of-age class (20%), followed by the 17-26 (18%), and the 57-66 (17%). This bimodal trend repeats itself annually, and suggests that the Program attracts mainly two major groups of participants: those who have consistently relied on the traditional lifestyle for numerous years, and a second group of young adults that experience the traditional lifestyle for a transitory period between their school education and their entry into the work force.

The Cree Hunters and Trappers Income Security Program grants a daily allowance for days spent in the bush while pursuing traditional activities of hunting, fishing or trapping or related activities. The Program allows a maximum number of days payable for each adult and a global limit of 350,000 person-days for each Program-year for all beneficiaries.

NUMBER OF BENEFICIARY UNITS PER PROGRAM-YEAR

NUMBER OF DAYS PAID
PER PROGRAM-YEAR

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

Guy Girouard	George Wapachee
Gérald Lemoyne	Willie Iserhoff
Jean-Guy Dugré	Philip Awashish

[illegible][illegible][illegible][illegible]

ፖብሊክ ምክር ቤቱ በጥቅምት 24፣ 2009

ዓመቱ በጥቅምት 17፣ 2009

በጥቅምት 16፣ 2010

በጥቅምት 15፣ 2010

[illegible]

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

[illegible][illegible]

- [illegible]

[illegible]

◁ Δσ πλρ²·bσ·Δ²

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

مہمان

$\triangleleft \cap \wedge'' \dot{\Delta} \dot{\iota} \sigma \cdot \Delta^{\iota} \triangleleft'' d^{\circ} \dot{\iota} \dot{\iota} \dot{\iota} \dot{\iota} \dot{\iota}$
 $\dot{\Delta}^{\iota} \triangleleft'' \dot{\iota}^{\iota} \triangleleft \Delta^{\iota} \wedge \dot{\iota}'' \dot{\Delta} \cdot \triangleleft^{\iota} \dot{\iota} \cdot \dot{\iota}^{\iota}$

[illegible]



Δ₁ Δ₂ Δ₃ Δ₄ Δ₅ Δ₆ Δ₇ Δ₈ Δ₉ Δ₁₀ Δ₁₁ Δ₁₂ Δ₁₃ Δ₁₄ Δ₁₅ Δ₁₆ Δ₁₇ Δ₁₈ Δ₁₉ Δ₂₀ Δ₂₁ Δ₂₂ Δ₂₃ Δ₂₄ Δ₂₅ Δ₂₆ Δ₂₇ Δ₂₈ Δ₂₉ Δ₃₀ Δ₃₁ Δ₃₂ Δ₃₃ Δ₃₄ Δ₃₅ Δ₃₆ Δ₃₇ Δ₃₈ Δ₃₉ Δ₄₀ Δ₄₁ Δ₄₂ Δ₄₃ Δ₄₄ Δ₄₅ Δ₄₆ Δ₄₇ Δ₄₈ Δ₄₉ Δ₅₀ Δ₅₁ Δ₅₂ Δ₅₃ Δ₅₄ Δ₅₅ Δ₅₆ Δ₅₇ Δ₅₈ Δ₅₉ Δ₆₀ Δ₆₁ Δ₆₂ Δ₆₃ Δ₆₄ Δ₆₅ Δ₆₆ Δ₆₇ Δ₆₈ Δ₆₉ Δ₇₀ Δ₇₁ Δ₇₂ Δ₇₃ Δ₇₄ Δ₇₅ Δ₇₆ Δ₇₇ Δ₇₈ Δ₇₉ Δ₈₀ Δ₈₁ Δ₈₂ Δ₈₃ Δ₈₄ Δ₈₅ Δ₈₆ Δ₈₇ Δ₈₈ Δ₈₉ Δ₉₀ Δ₉₁ Δ₉₂ Δ₉₃ Δ₉₄ Δ₉₅ Δ₉₆ Δ₉₇ Δ₉₈ Δ₉₉ Δ₁₀₀ Δ₁₀₁ Δ₁₀₂ Δ₁₀₃ Δ₁₀₄ Δ₁₀₅ Δ₁₀₆ Δ₁₀₇ Δ₁₀₈ Δ₁₀₉ Δ₁₁₀ Δ₁₁₁ Δ₁₁₂ Δ₁₁₃ Δ₁₁₄ Δ₁₁₅ Δ₁₁₆ Δ₁₁₇ Δ₁₁₈ Δ₁₁₉ Δ₁₂₀ Δ₁₂₁ Δ₁₂₂ Δ₁₂₃ Δ₁₂₄ Δ₁₂₅ Δ₁₂₆ Δ₁₂₇ Δ₁₂₈ Δ₁₂₉ Δ₁₃₀ Δ₁₃₁ Δ₁₃₂ Δ₁₃₃ Δ₁₃₄ Δ₁₃₅ Δ₁₃₆ Δ₁₃₇ Δ₁₃₈ Δ₁₃₉ Δ₁₄₀ Δ₁₄₁ Δ₁₄₂ Δ₁₄₃ Δ₁₄₄ Δ₁₄₅ Δ₁₄₆ Δ₁₄₇ Δ₁₄₈ Δ₁₄₉ Δ₁₅₀ Δ₁₅₁ Δ₁₅₂ Δ₁₅₃ Δ₁₅₄ Δ₁₅₅ Δ₁₅₆ Δ₁₅₇ Δ₁₅₈ Δ₁₅₉ Δ₁₆₀ Δ₁₆₁ Δ₁₆₂ Δ₁₆₃ Δ₁₆₄ Δ₁₆₅ Δ₁₆₆ Δ₁₆₇ Δ₁₆₈ Δ₁₆₉ Δ₁₇₀ Δ₁₇₁ Δ₁₇₂ Δ₁₇₃ Δ₁₇₄ Δ₁₇₅ Δ₁₇₆ Δ₁₇₇ Δ₁₇₈ Δ₁₇₉ Δ₁₈₀ Δ₁₈₁ Δ₁₈₂ Δ₁₈₃ Δ₁₈₄ Δ₁₈₅ Δ₁₈₆ Δ₁₈₇ Δ₁₈₈ Δ₁₈₉ Δ₁₉₀ Δ₁₉₁ Δ₁₉₂ Δ₁₉₃ Δ₁₉₄ Δ₁₉₅ Δ₁₉₆ Δ₁₉₇ Δ₁₉₈ Δ₁₉₉ Δ₂₀₀ Δ₂₀₁ Δ₂₀₂ Δ₂₀₃ Δ₂₀₄ Δ₂₀₅ Δ₂₀₆ Δ₂₀₇ Δ₂₀₈ Δ₂₀₉ Δ₂₁₀ Δ₂₁₁ Δ₂₁₂ Δ₂₁₃ Δ₂₁₄ Δ₂₁₅ Δ₂₁₆ Δ₂₁₇ Δ₂₁₈ Δ₂₁₉ Δ₂₂₀ Δ₂₂₁ Δ₂₂₂ Δ₂₂₃ Δ₂₂₄ Δ₂₂₅ Δ₂₂₆ Δ₂₂₇ Δ₂₂₈ Δ₂₂₉ Δ₂₃₀ Δ₂₃₁ Δ₂₃₂ Δ₂₃₃ Δ₂₃₄ Δ₂₃₅ Δ₂₃₆ Δ₂₃₇ Δ₂₃₈ Δ₂₃₉ Δ₂₄₀ Δ₂₄₁ Δ₂₄₂ Δ₂₄₃ Δ₂₄₄ Δ₂₄₅ Δ₂₄₆ Δ₂₄₇ Δ₂₄₈ Δ₂₄₉ Δ₂₅₀ Δ₂₅₁ Δ₂₅₂ Δ₂₅₃ Δ₂₅₄ Δ₂₅₅ Δ₂₅₆ Δ₂₅₇ Δ₂₅₈ Δ₂₅₉ Δ₂₆₀ Δ₂₆₁ Δ₂₆₂ Δ₂₆₃ Δ₂₆₄ Δ₂₆₅ Δ₂₆₆ Δ₂₆₇ Δ₂₆₈ Δ₂₆₉ Δ₂₇₀ Δ₂₇₁ Δ₂₇₂ Δ₂₇₃ Δ₂₇₄ Δ₂₇₅ Δ₂₇₆ Δ₂₇₇ Δ₂₇₈ Δ₂₇₉ Δ₂₈₀ Δ₂₈₁ Δ₂₈₂ Δ₂₈₃ Δ₂₈₄ Δ₂₈₅ Δ₂₈₆ Δ₂₈₇ Δ₂₈₈ Δ₂₈₉ Δ₂₉₀ Δ₂₉₁ Δ₂₉₂ Δ₂₉₃ Δ₂₉₄ Δ₂₉₅ Δ₂₉₆ Δ₂₉₇ Δ₂₉₈ Δ₂₉₉ Δ₃₀₀ Δ₃₀₁ Δ₃₀₂ Δ₃₀₃ Δ₃₀₄ Δ₃₀₅ Δ₃₀₆ Δ₃₀₇ Δ₃₀₈ Δ₃₀₉ Δ₃₁₀ Δ₃₁₁ Δ₃₁₂ Δ₃₁₃ Δ₃₁₄ Δ₃₁₅ Δ₃₁₆ Δ₃₁₇ Δ₃₁₈ Δ₃₁₉ Δ₃₂₀ Δ₃₂₁ Δ₃₂₂ Δ₃₂₃ Δ₃₂₄ Δ₃₂₅ Δ₃₂₆ Δ₃₂₇ Δ₃₂₈ Δ₃₂₉ Δ₃₃₀ Δ₃₃₁ Δ₃₃₂ Δ₃₃₃ Δ₃₃₄ Δ₃₃₅ Δ₃₃₆ Δ₃₃₇ Δ₃₃₈ Δ₃₃₉ Δ₃₄₀ Δ₃₄₁ Δ₃₄₂ Δ₃₄₃ Δ₃₄₄ Δ₃₄₅ Δ₃₄₆ Δ₃₄₇ Δ₃₄₈ Δ₃₄₉ Δ₃₅₀ Δ₃₅₁ Δ₃₅₂ Δ₃₅₃ Δ₃₅₄ Δ₃₅₅ Δ₃₅₆ Δ₃₅₇ Δ₃₅₈ Δ₃₅₉ Δ₃₆₀ Δ₃₆₁ Δ₃₆₂ Δ₃₆₃ Δ₃₆₄ Δ₃₆₅ Δ₃₆₆ Δ₃₆₇ Δ₃₆₈ Δ₃₆₉ Δ₃₇₀ Δ₃₇₁ Δ₃₇₂ Δ₃₇₃ Δ₃₇₄ Δ₃₇₅ Δ₃₇₆ Δ₃₇₇ Δ₃₇₈ Δ₃₇₉ Δ₃₈₀ Δ₃₈₁ Δ₃₈₂ Δ₃₈₃ Δ₃₈₄ Δ₃₈₅ Δ₃₈₆ Δ₃₈₇ Δ₃₈₈ Δ₃₈₉ Δ₃₉₀ Δ₃₉₁ Δ₃₉₂ Δ₃₉₃ Δ₃₉₄ Δ₃₉₅ Δ₃₉₆ Δ₃₉₇ Δ₃₉₈ Δ₃₉₉ Δ₄₀₀ Δ₄₀₁ Δ₄₀₂ Δ₄₀₃ Δ₄₀₄ Δ₄₀₅ Δ₄₀₆ Δ₄₀₇ Δ₄₀₈ Δ₄₀₉ Δ₄₁₀ Δ₄₁₁ Δ₄₁₂ Δ₄₁₃ Δ₄₁₄ Δ₄₁₅ Δ₄₁₆ Δ₄₁₇ Δ₄₁₈ Δ₄₁₉ Δ₄₂₀ Δ<

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

1

Tableau . Table .

2

Prestataires du programme
Beneficiaries of the Program
መጋቢት ልደት ልሳኑ ልሳኑ መጋቢት ልደት
2009.2010

STRUCTURE DES UNITÉS COMPOSITION OF UNITS ፋ ልባህ ፋ ልፋፋፋፋፋፋ						
COMMUNAUTÉ COMMUNITY ልፋፋ	UNITÉS UNITS ባጋፋፋ	ADULTES ADULTS ቦፋፋፋፋ	ENFANTS CHILDREN ፋፋፋ	TOTAL TOTAL ፋፋ		
Mistissini ፋፋፋ	143	227	53	280		
Chisasibi ፋፋፋ	465	632	281	913		
Waskaganish ፋፋፋፋፋፋ	114	157	54	211		
Waswanipi ፋፋፋፋ	163	251	150	401		
Wemindji ፋፋፋፋ	94	131	17	148		
Eastmain ፋፋፋ	42	53	4	57		
Whapmagoostui ፋፋፋፋፋፋ	115	167	99	266		
Nemaska ፋፋፋፋ	26	34	4	38		
Oujé-Bougoumou ፋፋፋፋፋ	54	81	37	118		
Total ፋፋ	1 216	1 733	699	2 432		

Unités de prestataires
selon l'âge du chef de l'unité
Beneficiary Units According
to Age of the Head of the Unit
ፋ ልፋፋፋፋፋፋ ልፋፋ ፋ ፋፋ ልፋፋፋፋ ፋ ፋፋፋ ፋ ልፋፋፋፋፋፋ
2009.2010

UNITÉS SELON LE NOMBRE D'ADULTES UNITS ACCORDING TO NUMBER OF ADULTS ፋ ልባህ ቦፋፋፋፋ ፋ ልፋፋፋፋፋፋ						
GROUPE D'ÂGE AGE GROUP ፋ ልፋፋፋፋ	1 ADULTE 1 ADULT 1 ቦፋፋፋፋ	2 ADULTES 2 ADULTS 2 ቦፋፋፋፋ	TOTAL TOTAL ፋፋ	%		
17-26	184	31	215	18%		
27-36	74	71	145	12%		
37-46	88	78	166	14%		
47-56	58	50	108	9%		
57-66	92	113	205	17%		
67-76	118	130	248	20%		
77-86	69	44	113	9%		
87 +	16	0	16	1%		
Total ፋፋ	699	517	1 216	100%		

3. Tableau.

Participation on the Program

2009.2010

POPULATION CREE CREE POPULATION ᑭ ᐃᑎᓂᕐ ᐃᔨᔪᕐ		PRESTATIONS DU PROGRAMME BENEFICIARIES OF THE PROGRAM ᓄᗵ"ᐅ ᐃᔨᔪᕐ ᐸᐱᓂ"-ᐸᕐ ᓄᗵ"ᐅᑦᑖᑦ"			
COMMUNAUTÉ COMMUNITY ᐃ"ᐸᐃᑦ	MEMBRES ¹ MEMBERS ^d ᐸᔩᓂᐃᑦᐸᕐ ¹	RÉSIDENTS ² RESIDENTS ² ᐸᔩᓂᕐ ²	INSCRIPTIONS ENROLLMENT ᐸᔩ ᐱ"ᐸᓂᕐ"ᐅᕐᓂᕐ	% ³	
Mistissini ᓂᕐᑎᓂᑦ	3 521	3 501	280	8,0%	
Chisasibi ᓂᕐᓂᓂᐱ	3 923	3 908	913	23,4%	
Waskaganish ᐸᔩᕐᑖᕐᐃᑖᓄᑦ	2 664	2 512	211	8,4%	
Waswanipi ᐸᔩᕐᓂᐱ	2 048	1 980	401	20,3%	
Wemindji ᐃᓂᓂᓂᔩᔩ	1 419	1 350	148	11,0%	
Eastmain ᐃᕐᓂᓂ	672	661	57	8,6%	
Whapmagoostui ᐸᔩᐱᓂᓂᕐᐃᐃ	873	868	266	30,6%	
Nemaska ᓄᓂᓂᓂ	743	726	38	5,2%	
Oujé-Bougoumou ᐅᓂᓂᓂᓂᓂᓂ	780	764	118	15,4%	
Total ᐃᓂᓂᓂ	16 643	16 270	2 432	14,9%	

2 Membres résidant sur le Territoire de la Baie-James (Registre des populations autochtones de mai 2010)
 2 Members residing in the James Bay Territory (Enrollment Commission List of May, 2010)

3 Percentage of residents enrolled in the Program
3 Percentage of residents enrolled in the Program
3 ᐱᓐᓴᓐ ᐃᓂᓂ ᐃᓐᐃᓂᓐ ᐃ ᐃᐱᓐᐃ ᓂᓂᓐᐃᓐᓐ

Tableau 4

Distribution of Days

2009.2010

JOURS RÉMUNÉRÉS PAID DAYS									
ACTIVITÉS / ACTIVITIES / ජීව්‍ය කාර්ය සහ වැඩකරන දින							රාජ්‍යයේ වැඩකරන දින		
COMMUNAUTÉ COMMUNITY Δ'ජΔα	BOIS BUSH ඔබුණ	RÉGION ÉLOIGNÉE ¹ FAR REGION ¹ දූර ප්‍රාන්තය ¹	COMITÉ LOCAL LOCAL COMMITTEE මායිම්පල්ලිය	MATERNITÉ MATERNITY අධිරෝග්‍යය	COURS MANIEMENT D'ARMES FIREARMS COURSE ඇතුළත් කර ඇති මර්දනයේ පාසල	MALADIE DESASTRE? SICK LEAVE DISASTER? එන්නත් රෝග හා විශේෂ අවස්ථාවක්	CHEF HEAD ප්‍රධානියා	CONJOINT CONSORT සංවාදය	TOTAL ³ TOTAL ³ මුළු
Mistissini රිටිස්නි	41 695	5 386	0	24	0	96	27 122	14 693	41 815
Chisasibi චිසාසිබි	104 560	17 791	5	959	0	106	85 229	20 401	105 630
Waskaganish වැස්කගෙණිශ්	24 124	3 238	0	60	0	58	18 905	5 337	24 242
Waswanipi වැස්වෙනිපි	44 079	4 158	6	0	0	111	31 655	12 541	44 196
Wemindji වොමින්ඩ්ජි	21 880	3 120	0	0	0	58	17 324	4 614	21 938
Eastmain ඒස්මේන්	8 739	1 221	0	0	0	0	7 082	1 657	8 739
Whapmagoostui වොප්මාගොස්ටුවේ	27 526	5 877	0	73	0	0	21 113	6 486	27 599
Nemaska නෙමස්කා	5 649	597	0	0	0	0	4 828	821	5 649
Oujé-Bougoumou ඕජේ-බෞගෆෑමූ	13 374	1 531	0	124	0	0	9 862	3 636	13 498
Total මුළු	291 626	42 919	11	1 240	0	429	223 120	70 186	293 306

1 Far Region: the number of days spent in a far harvesting region are included in the number of days spent in the bush.

2 Les jours de maladie et de désastre sont payés par le Fonds d'assurance.
2 Sick Leave and Disaster Days are paid by the Insurance Fund.

3 Les jours rémunérés (Total) : Total des jours d'activités sauf les jours en région éloignée.

[illegible]

6

ᐋᓕᑦᐅᓂᒃᑐᓄᓐᐳᓈᓂᓇᓂᓪᐸᓚ . Table

.Tableau.

Paramètres de calculs

Calculat on Param ters

ᐋ ᐃᓂ ᓂᓗᓯᓐᓴᓂᓇᓂᓪᐸᓚ

2009.2010

	2008-2009	2009-2010
ALLOCATION QUOTIDIENNE DAILY ALLOWANCE ᐋᓂᓇ ᓱᓂᓴᓐᓴ ᓂᓗᓯᓐᐳᓈᓂᓇᓂᓪᐸᓚ	59,50 \$	60,36 \$
CONTRIBUTION AU FONDS D'ASSURANCE CONTRIBUTION TO THE INSURANCE FUND ᐋ ᐃᓂ ᓗᓰᓐᓴᓂᓇᓂᓪᐸᓚ ᓇᓲᓂᓇᓂᓪᐸᓚ ᓴᓂᓂᓐᓴ	0,07 \$	0,07 \$
ALLOCATION QUOTIDIENNE NETTE DAILY NET ALLOWANCE ᓴ ᓱᓂᓗᓰᓐᓴᓂᓇᓂᓪᐸᓚ ᐋᓂᓇ ᓱᓂᓴᓐᓴ	59,43 \$	60,29 \$
ALLOCATION QUOTIDIENNE POUR R�GION �LOIGN�E FAR HARVESTING REGION DAILY ALLOWANCE ᐋ ᓴᓁᓇᓂᓐᓴ ᓂᓵᓐᓴ ᐋᓂᓇ ᐋᓂᓇ ᓱᓂᓴᓐᓴ ᓂᓗᓯᓐᐳᓈᓂᓇᓂᓪᐸᓚ	17,85 \$	18,11 \$
MONTANT DE BASE / BASIC AMOUNT / ᓶᓐᓂᓐᓴ ᐋ ᐃᓂᓂᓐᓴ ᓴᓂᓇ PAR ADULTE / PER ADULT / ᐋᓂᓇ ᓯᓐᓴᓲᓂᓇᓂᓪᐸᓚ PAR ENFANT / PER CHILD / ᐋᓂᓇ ᐋᓐᐋᓂᓐᓴ PAR UNIT� / PER UNIT / ᐋᓂᓇᓲᓂᓇᓂᓪᐸᓚ	4 395 \$ 1 760 \$ 1 760 \$	4 459 \$ 1 786 \$ 1 786 \$

59

● Tableau

Benefits Granted

2009.2010

[illegible]

Tableau

Insurance Fund

2009.2010

¹ Maladie et désastre : ces jours sont payés par le Fonds d'assurance.
¹ Sick Leave and Disaster Days are paid by the Insurance Fund.

Organigramme. Organization chart. $\Delta \Gamma \cdot \text{b} \Delta \sigma \cdot \Delta \gamma$

MEMBRES DE L'OFFICE
MEMBERS OF THE BOARD
ᐃ ᐃᐅᐅᐅ ᐃ ᐃᐅᐅᐅᐅᐅ

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTOR-GENERAL
▷ᲚᲗ Ⴑ ႱႱႱႱႱႱ ႱႱႱႱႱႱႱႱ

DIRECTEUR DES SERVICES
ADMINISTRATIFS
DIRECTOR OF ADMINISTRATIVE
SERVICES
፩ ለፍለጋ ምክር ቤት

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
ADMINISTRATIVE SECRETARY
ᐅ ᑭᓂᐱᐸᐸᐸᐸᐸ

ADJOINT AU PROGRAMME-
ADMINISTRATION
PROGRAM ASSISTANT-
ADMINISTRATION
ΔΙΛΟΓΗ ΔΕΛΤΑ ΔΙΛΟΓΗ
ΓΡΑΦΕΙΟ ΔΙΔΑΚΤΕΛΩΝ

AGENT DE SOUTIEN
AU PROGRAMME
PROGRAM SUPPORT AGENT
ᐅ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

ADMINISTRATEURS LOCAUX
LOCAL ADMINISTRATORS
ḥ ḡ ṣ ḫ ḏ ḥ ḡ ḏ ḥ ḡ ḏ ḥ ḡ ḏ

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
EXECUTIVE SECRETARY
ᐆ ᓄᐅᑲᕐᕈᐱᐢᕐᕋᐃᐣᕐ ᐆ ᕈᓂᐱᕐᕈᐱᐢᕐᕋᐃᐣᕐ

ADJOINT AU PROGRAMME-SERVICES
PROGRAM ASSISTANT-SERVICES

ᐃᓂᓯ ᑲ ᓄᑲᓂᐱᕐᑎᐤ ᑭᓴᐢ ᐋᐱᐤᐊᑭᓂᐤ . The Staff.

L'équipe

MEMBRES DE L'OFFICE
MEMBERS OF THE BOARD
ᐆ ᐱᐅᐱᐅ ᐱᐅ ᐅᐅᐅᐱᐅᐱᐅ

Gouvernement du Québec
Government of Québec
ᑲᑭᑦᑲᑦ ᑲᑭᑦᑲᑦ

Gérald Lemoyne,
Vice-président/Vice-chairman
Guy Girouard
Jean-Guy-Dugré

Administration régionale crie
Cree Regional Authority
ᐃᓕᓕᓐ ᐃᓕᓕᓐᓴᓴᓐ

Willie Iserhoff,
Président/Chairman
George Wapachee
Philip Awashish



PERSONNEL DE L'OFFICE (AU 30 JUIN 2010)
MEMBERS OF THE BOARD (AS OF JUNE, 2010)
ՀԱՌՐԴԱԾ (ԻՆՏԵՐՆԱԼ 30, 2010)

Siège social . Head office . ▷ᐱᓚ° ᐱᓴσ"Δᓚ▷ᐱᓴᓴ

Serge Larivière,
Directeur général / *Director-general*

Régent Brind'Amour,
Directeur des services administratifs /
Director of Administrative Services

Tanya Lynn Strong,
Adjointe au programme-Administration /
Program Assistant-Administration

Marie-Claude Thibault,
Agente de soutien au programme /
Program Support Agent

Manon Girard,
Secrétaire administrative /
Administrative Secretary
Alana Russell,
Secrétaire/Secretary
Isabelle Simard,
Graphiste/Graphic Designer



Communautés creees . Cree Communities . ᐃᓕᓕᓕᓕ ᐃᓕᐃᓕᓕᓕ



Office
de la sécurité
du revenu
des chasseurs
et piégeurs cris

RAPPORT DE LA DIRECTION

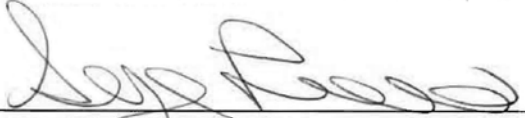
Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

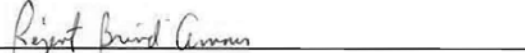
L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Serge Larivière, Directeur général



Régent Brind'Amour, Directeur des services administratifs

POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Québec, le 12 novembre 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

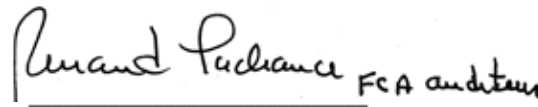
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2010 ainsi que les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 12 novembre 2010

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS			
RÉSULTATS			
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010			
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
PRODUITS			
Contributions du gouvernement du Québec	21 866 680	\$ 21 142 491	\$
Intérêts	<u>2 465</u>	<u>11 427</u>	
	<u>21 869 145</u>	<u>21 153 918</u>	
CHARGES			
Prestations de sécurité du revenu	<u>19 791 680</u>	<u>19 168 491</u>	
<i>Frais d'administration</i>			
Traitement et avantages sociaux	1 164 875	1 164 298	
Déplacements	217 054	234 268	
Loyers	135 280	98 056	
Honoraires professionnels	63 250	35 408	
Entretien et traitements informatiques	257 157	265 756	
Fournitures	116 524	99 197	
Téléphone et communications	29 500	28 626	
Frais de banque et d'intérêts	1 914	2 050	
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>27 089</u>	<u>115 834</u>	
	<u>2 012 643</u>	<u>2 043 493</u>	
	<u>21 804 323</u>	<u>21 211 984</u>	
EXCÉDENT / (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>64 822</u>	\$ <u>(58 066)</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS			
EXCÉDENT CUMULÉ			
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010			
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	681 631	\$ 739 697	\$
Remise au gouvernement du Québec (note 12)	(300 000)	-	
Excédent / (Insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	<u>64 822</u>	<u>(58 066)</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>446 453</u>	\$ <u>681 631</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

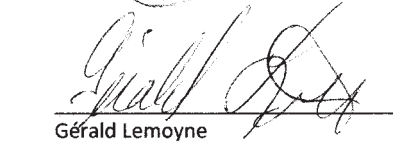
OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
BILAN
AU 30 JUIN 2010

	2010		2009	
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse (note 3)	510 387	\$	293 870	\$
Dépôt à terme (note 4)	250 000		525 000	
Créances (note 5)	3 379 325		3 319 652	
Frais payés d'avance	<u>1 541</u>		<u>19 504</u>	
	4 141 253		4 158 026	
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>32 511</u>		<u>35 210</u>	
	<u>4 173 764</u>	\$	<u>4 193 236</u>	\$
PASSIF				
Passif à court terme				
Charges à payer et frais courus (note 7)	3 720 142	\$	3 504 661	\$
Dû au Fonds d'assurance (note 11)	<u>7 169</u>		<u>6 944</u>	
	3 727 311		3 511 605	
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>446 453</u>		<u>681 631</u>	
	<u>4 173 764</u>	\$	<u>4 193 236</u>	\$
Engagements (note 8)				
Fonds d'assurance (note 11)				

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS


Willie Iserhoff


Gérald Lemoyne

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2010

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (L.R.Q., chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

Les contributions du gouvernement du Québec non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Prestations de sécurité du revenu

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les montants relatifs à la récupération des trop-payés sont comptabilisés au moment où ils sont récupérés étant donné l'incertitude concernant la recouvrabilité de ces derniers.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	7 ans
Mobilier équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation d'immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avance et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉPÔT À TERME

L'Office possède un dépôt à terme portant intérêts à un taux de 0,40 % (2009 : 0,40 %), échéant le 23 juillet 2010.

5. CRÉANCES

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 257 904	\$	3 264 598	\$
Autres	<u>121 421</u>		<u>55 054</u>	
	<u>3 379 325</u>	\$	<u>3 319 652</u>	\$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	Amortissement			
	<u>Coût</u>		<u>cumulé</u>	
Améliorations locatives	18 416	\$	18 416	\$
Mobilier et Équipement	20 834		3 543	
Équipement informatique	37 324		22 104	
Logiciel	<u>904 650</u>		<u>904 650</u>	
	<u>981 224</u>	\$	<u>948 713</u>	\$
			<u>Net</u>	
			<u>Net</u>	
			-	
			1 974	
			6 209	
			15 220	
			9 609	
			-	
			<u>17 418</u>	
			<u>35 210</u>	\$

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 24 390 \$ (2009 : 11 648 \$).

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Prestations de la sécurité du revenu	3 590 565	\$	3 379 391	\$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 404		936	
Centre de services partagés du Québec	47 004		47 004	
Fournisseurs	41 975		27 705	
Traitements et avantages sociaux	<u>39 194</u>		<u>49 625</u>	
	<u>3 720 142</u>	\$	<u>3 504 661</u>	\$

8. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un contrat de services professionnels avec le Centre de services partagés du Québec pour l'entretien de son système informatique jusqu'en mars 2013.

L'Office est également engagé par deux baux à long terme échéant en mars et avril 2020 pour des locaux administratifs. Ces engagements totalisent 1 029 247 \$.

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2011	356 524 \$
2012	296 057
2013	248 109
2014	105 540
2015	105 799
2016 et suivants	<u>510 975</u>
	<u>1 623 004 \$</u>

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l’Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d’encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l’Office imputées aux résultats de l’exercice s’élèvent à 49 645 \$ (2009 : 49 267 \$). Les obligations de l’Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d’employeur.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d’échange et déjà divulguées dans les états financiers, l’Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu’avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L’Office n’a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. FONDS D’ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d’assurance administré par l’Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d’assurance ne font pas partie des actifs de l’Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

Les résultats, l’excédent cumulé et la situation financière du Fonds d’assurance pour l’exercice se terminant le 30 juin 2010 sont les suivants :

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	20 501 \$	20 112 \$
Contribution des prestataires	20 501	20 112
Intérêts	<u>12 646</u>	<u>42 851</u>
	<u>53 648</u>	<u>83 075</u>
CHARGES		
Congés de maladie et désastres	230 881	298 712
Frais de banque	<u>90</u>	<u>115</u>
	<u>230 971</u>	<u>298 827</u>
INSUFFISANCE		
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(177 323)	(215 752)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>202 729</u>	<u>418 481</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>25 406</u> \$	<u>202 729</u> \$

11. FONDS D’ASSURANCE (suite)

	BILAN	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	180 \$	210 \$
Placements temporaires	2 122 924	2 097 778
Compte à recevoir de l’Office	7 169	6 944
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	<u>7 169</u>	<u>6 944</u>
	<u>2 137 442</u>	<u>2 111 876</u>
PASSIF		
Congés de maladie à payer	2 112 036 \$	1 909 147 \$
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>25 406</u>	<u>202 729</u>
	<u>2 137 442</u> \$	<u>2 111 876</u> \$

12. REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En juin 2010, les membres de l’Office ont résolu de remettre un montant de 300 000 \$ au gouvernement du Québec à même l’excédent cumulé.

MANAGEMENT'S REPORT

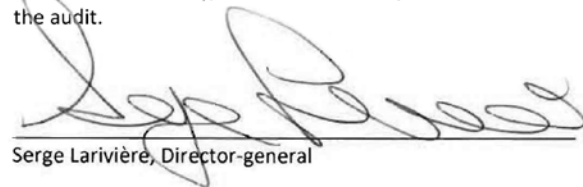
The financial statements of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board have been drawn up by management, which is responsible for their preparation and disclosure, including significant judgments and estimates. This responsibility involves choosing appropriate accounting policies that comply with Canadian generally accepted accounting principles. All other financial information contained in the annual activity report is consistent with that presented in the financial statements.

To fulfill its responsibilities, management maintains a system of internal accounting controls designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and that transactions are duly approved and properly recorded, when appropriate and in a manner suitable for preparing reliable financial statements.

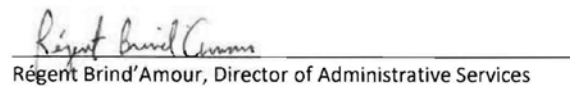
The Board recognizes that it is responsible for conducting its affairs in accordance with the statutes and regulations governing it.

The members of the Board oversee the manner in which management performs its financial reporting duties and have approved the financial statements.

The Auditor General of Québec has audited the Board's financial statements in accordance with the Canadian generally accepted auditing standards. His report states the nature and scope of his audit and his opinion. The Auditor General may, without restriction, meet with the members of the Board to discuss any matter related to the audit.



Serge Larivière, Director-general



Régent Brind'Amour, Director of Administrative Services

FOR
THE CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD

Québec, November 12, 2010

AUDITOR'S REPORT

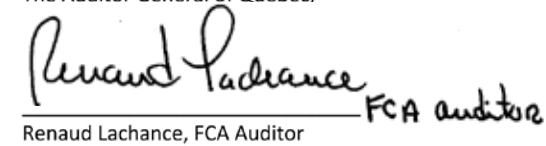
To the National Assembly

I have audited the balance sheet of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board as at June 30, 2010 and the statements of operations and accumulated surplus for the fiscal year then ended. These financial statements are the responsibility of the Board's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Board as at June 30, 2010 and the results of its operations and its cash flows for the fiscal year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Auditor General Act* (R.S.Q., chapter V-5.01), I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding fiscal year.

The Auditor General of Québec.



Renaud Lachance, FCA Auditor

Québec, November 12, 2010

CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD OPERATIONS FOR THE FISCAL YEAR ENDED ON JUNE 30, 2010		
	2010	2009
REVENUES		
Contributions of the Government of Québec	\$21 866 680	\$21 142 491
Interest	<u>2 465</u>	<u>11 427</u>
	<u>21 869 145</u>	<u>21 153 918</u>
EXPENSES		
Income security benefits	<u>19 791 680</u>	<u>19 168 491</u>
Administrative expenses		
Salary and fringe benefits	1 164 875	1 164 298
Travel	217 054	234 268
Rent	135 280	98 056
Professional fees	63 250	35 408
Data processing and maintenance	257 157	265 756
Supplies	116 524	99 197
Telephone and communications	29 500	28 626
Bank and interest fees	1 914	2 050
Amortization of tangible capital assets	<u>27 089</u>	<u>115 834</u>
	<u>2 012 643</u>	<u>2 043 493</u>
	<u>21 804 323</u>	<u>21 211 984</u>
EXCESS / (INSUFFICIENCY) OF REVENUES OVER EXPENSES	<u>\$64 822</u>	<u>(\$58 066)</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD ACCUMULATED SURPLUS FOR THE FISCAL YEAR ENDED ON JUNE 30, 2010		
	2010	2009
ACCUMULATED SURPLUS, BEGINNING OF YEAR	\$681 631	\$739 697
Remittance to the government of Québec (note 12)	(300 000)	-
Excess / (Insufficiency) of revenues over expenses for the year	<u>64 822</u>	<u>(58 066)</u>
ACCUMULATED SURPLUS, END OF YEAR	<u>\$446 453</u>	<u>\$681 631</u>

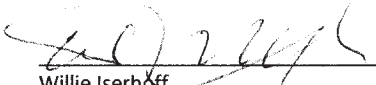
The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

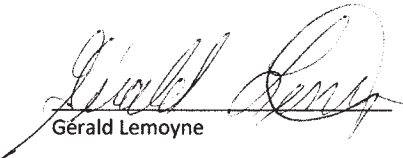
CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
BALANCE SHEET
AS AT JUNE 30, 2010

	2010	2009
ASSETS		
Short-term assets		
Cash on hand (note 3)	\$510 387	\$293 870
Term deposit (note 4)	250 000	525 000
Accounts receivable (note 5)	3 379 325	3 319 652
Prepaid expenses	<u>1 541</u>	<u>19 504</u>
	4 141 253	4 158 026
Tangible capital assets (note 6)	<u>32 511</u>	<u>35 210</u>
	<u>\$4 173 764</u>	<u>\$4 193 236</u>
LIABILITIES		
Short-term liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities (note 7)	3 720 142	3 504 661
Amount owing to the Insurance Fund (note 11)	<u>7 169</u>	<u>6 944</u>
	3 727 311	3 511 605
ACCUMULATED SURPLUS	<u>446 453</u>	<u>681 631</u>
	<u>\$4 173 764</u>	<u>\$4 193 236</u>
Commitments (note 8)		
Insurance Fund (note 11)		

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

FOR
THE CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD


Willie Iserhoff


Gerald Lemoyne

CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2010

1. CONSTITUTION, OPERATION AND FUNDING

The purpose of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board, created pursuant to *An Act respecting the Cree Hunters and Trappers Income Security Board* (R.S.Q., chapter O-2.1), is to administer this Act for the purposes of providing Cree trappers and hunters with a guaranteed income; this program includes other measures aimed at encouraging beneficiaries to carry out harvesting activities as a way of life.

Benefits are paid to eligible beneficiary units according, among other things, to the time spent hunting, fishing and trapping and carrying out related activities.

Under federal and provincial tax laws, the Board is not subject to income tax.

2. ACCOUNTING POLICIES

For the purposes of preparing its financial statements, the Board uses on a priority basis the *CICA Public Sector Accounting Handbook*. The use of any other source of generally accepted accounting principles must be consistent with the Handbook.

The preparation of the Board's financial statements by management, in keeping with the Canadian generally accepted accounting principles, requires that management use estimates and assumptions that affect reporting of assets and liabilities, presentation of contingent assets and liabilities on the date of the financial statements, and reporting revenues and expenses over the period covered by the financial statements. The real results may differ from the best estimates made by management.

Cash flows

The cash flow statement has not been presented, since it contains no additional information that would be useful for understanding cash flows during the fiscal year.

Revenues

The unrestricted contributions of the Government of Québec are recorded as revenues when they are received or receivable, if the amount receivable may be reasonably estimated and its receipt is reasonably assured.

The restricted contributions are recorded as revenues of the fiscal year in which the related expenditures are incurred.

The other revenues are recorded as they are earned and as their collection is reasonably assured.

Income security benefits

Benefits are posted when authorized and when the beneficiary meets the eligibility criteria, if any. The amounts pertaining to the collection of overpayments are recorded when they are collected given the uncertainty of their collection.

Term deposits

Term deposits are recorded at their lowest value (cost or net realizable value).

Tangible capital assets

Tangible capital assets are recorded at cost and amortized over their service life using the straight-line method and the following durations:

	<u>Duration</u>
Leasehold improvements	7 years
Furniture and equipment	5 years
Computer hardware	3 years
Software	5 years

Write-downs of tangible capital assets

When the general economic environment indicates that a tangible capital asset no longer contributes to the Board's ability to provide services or that the value of the future economic benefits associated with the tangible capital asset is below its net book value, its cost is reduced to reflect its decline in value. The net losses in value on tangible capital assets are charged to the statement of operations. No recovery is recorded.

Pension plans

The accounting procedure used for defined-contribution plans is applied to interenterprise government defined-benefit plans, given that the Board lacks sufficient information to apply the accounting procedure for defined-benefit plans.

3. CASH ON HAND

The cash on hand includes a sum of \$30 000 held in a trust account and allocated by resolution of the members of the Board to benefit payments including, among other things, advance payments and emergency payments where the usual cheque-issuing procedure would result in excessive delays for the beneficiary.

4. TERM DEPOSIT

The Board has a term deposit bearing interest at a rate of 0.40 % (2009: 0.40 %), maturing on July 23, 2010.

5. ACCOUNTS RECEIVABLE

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Subsidy receivable from the Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	\$3 257 904	\$3 264 598
Other	<u>121 421</u>	<u>55 054</u>
	<u>\$3 379 325</u>	<u>\$3 319 652</u>

6. TANGIBLE CAPITAL ASSETS

	<u>Cost</u>	<u>2010 Accumulated amortization</u>	<u>Net</u>	<u>2009 Net</u>
Leasehold improvements	\$18 416	\$18 416	\$ -	\$1 974
Furniture and equipment	20 834	3 543	17 291	6 209
Computer hardware	37 324	22 104	15 220	9 609
Software	<u>904 650</u>	<u>904 650</u>	<u>-</u>	<u>17 418</u>
	<u>\$981 224</u>	<u>\$948 713</u>	<u>\$32 511</u>	<u>\$35 210</u>

The acquisitions of the fiscal year total an amount of \$24 390 (2009: \$11 648).

7. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Income security benefits	\$3 590 565	\$3 379 391
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 404	936
Centre de services partagés du Québec	47 004	47 004
Suppliers	41 975	27 705
Salaries and fringe benefits	<u>39 194</u>	<u>49 625</u>
	<u>\$3 720 142</u>	<u>\$3 504 661</u>

8. COMMITMENTS

The Board is committed, under a professional services contract, to paying the Centre de services partagés du Québec, for their maintenance of its computer system until March 2013.

The Board is also committed under two long-term leases for administrative offices expiring in March and April 2020. These commitments total \$1 029 247.

Minimum future payments on all of the commitments are as follows:

2011	\$356 524
2012	296 057
2013	248 109
2014	105 540
2015	105 799
2016 and following	<u>510 975</u>
	<u>\$1 623 004</u>

9. PENSION PLANS

Board employees participate in the Government and Public Employees Retirement Plan (RREGOP) or the Pension Plan of Management Personnel (PPMP). These are interenterprise defined-benefit plans and include guaranteed payments upon retirement and death.

The Board's contributions charged to the statement of operations amount to \$49 645 (2009: \$49 267). The Board's liability towards these Government plans is restricted to its contributions as an employer.

10. RELATED PARTY TRANSACTIONS

In addition to the related party transactions disclosed in its financial statements and recorded at exchange value, the Board is a related party to all government departments, special funds, agencies and enterprises controlled directly or indirectly by the Government of Québec or subject to either joint control or significant influence by it. The Board did not carry out any business transactions with these related parties other than during the normal course of operations and under normal business conditions. These transactions are not shown separately in the financial statements.

11. INSURANCE FUND

Complementary Agreement No. 15 amending Section 30 of the James Bay and Northern Québec Agreement came into effect on July 1, 2002. An insurance fund administered by the Board was created to finance sick leave and leave related to disasters. The Fund is financed by equal contributions from the Government of Québec and program beneficiaries. The Insurance Fund’s assets are separate from the assets of the Board, which is responsible for reporting on Fund activities.

The operations, accumulated surplus and financial position of the Insurance Fund for the fiscal year ending on June 30, 2010 are as follows:

OPERATIONS AND ACCUMULATED SURPLUS		
	2010	2009
REVENUES		
Contribution of the Government of Québec	\$20 501	\$20 112
Contribution of beneficiaries	20 501	20 112
Interest	<u>12 646</u>	<u>42 851</u>
	<u>53 648</u>	<u>83 075</u>
EXPENSES		
Sick leave and disasters	230 881	298 712
Bank fees	<u>90</u>	<u>115</u>
	<u>230 971</u>	<u>298 827</u>
INSUFFICIENCY OF REVENUES OVER EXPENSES	(177 323)	(215 752)
ACCUMULATED SURPLUS, BEGINNING OF THE YEAR	<u>202 729</u>	<u>418 481</u>
ACCUMULATED SURPLUS, END OF THE YEAR	<u>\$25 406</u>	<u>\$202 729</u>

11. INSURANCE FUND (continued)

BALANCE SHEET		
	2010	2009
SHORT-TERM ASSETS		
Cash on hand	\$180	\$210
Temporary investments	2 122 924	2 097 778
Account receivable from the Board	7 169	6 944
Account receivable from the Government of Québec	<u>7 169</u>	<u>6 944</u>
	<u>\$2 137 442</u>	<u>\$2 111 876</u>
LIABILITIES		
Sick leaves payable	2 112 036	1 909 147
ACCUMULATED SURPLUS	<u>25 406</u>	<u>202 729</u>
	<u>\$2 137 442</u>	<u>\$2 111 876</u>

12. REMITTANCE TO THE GOVERNMENT OF QUÉBEC

In June 2010, members of the Board decided to remit an amount of \$300 000 to the government of Québec from its accumulated surplus.



Plan d’action de développement durable 2009-2013

L’Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

L’Office est maintenant dans la deuxième année d’application de son plan de développement durable, publié le 31 mars 2009. Ce plan d’action vise la mise en place graduelle de procédures de prise en compte des principes de développement durable au cours des cinq prochaines années. Il touche deux orientations stratégiques et autant d’objectifs gouvernementaux, comprend 3 actions et 8 gestes spécifiques.

Activités réalisées en cours d’année

Orientation stratégique gouvernementale 1 (incontournable)

Informar, Sensibiliser, Éduquer, Innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l’assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Premier Objectif de l’Office

Sensibiliser le personnel du siège social et des bureaux locaux aux principes de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l’administration publique, tant auprès des employés du siège social que de ceux des bureaux situés dans les communautés cries de la Baie-James.

Geste	Suivi 2009-2010
1. Publier des affiches dans les locaux du siège social et dans les bureaux des communautés cries.	Prévu pour 2010-2011
2. Participation à une formation sur le développement durable.	Amorcé
3. Transmettre de l’information aux employés dans les communautés cries.	Amorcé

Indicateur : Taux d’employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable.

Cible : 80 % des employés sensibilisés d’ici 2011.

Résultats de l’année : Tout au cours de l’année 2009-2010, l’Office a poursuivi des activités de sensibilisation auprès de son personnel du siège social et des bureaux locaux et poursuit l’objectif de sensibiliser au minimum 80 % des employés d’ici mars 2011.

Deuxième Objectif de l’Office

Sensibiliser la clientèle du programme aux principes de développement durable.

Action 2

Promouvoir les principes du développement durable auprès de la clientèle, c’est-à-dire les chasseurs, trappeurs, et pêcheurs cris, prestataires du programme.

Geste	Suivi 2009-2010
4. Articles sur le développement durable inclus dans la revue publiée par l’Office : «The Cree Hunter and Trapper».	Posé et à poursuivre

Indicateur : Nombre de communications adressées directement aux prestataires.

Cible : Au minimum 1 article à paraître par année.

Résultats de l’année : En juin 2009, un article a été publié dans la revue «The Cree Hunter and Trapper». L’Office vise de poursuivre cette action et de publier au minimum un article par année.

Orientation stratégique gouvernementale 2 (incontournable)

Produire et consommer de façon responsable.

Objectif gouvernemental 2

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d’acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Troisième objectif de l’Office

Mettre en place des pratiques d’achat respectueuses de l’environnement.

Action 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement responsable.

Geste	Suivi 2009-2010
5. Mettre en place des mesures de récupération des matières résiduelles et de réduction de la consommation d’énergie au siège social et dans les bureaux locaux.	Amorcé
6. Acquérir des biens et des services d’une façon écoresponsable.	Amorcé
7. Sensibiliser le personnel du siège social et des bureaux locaux à privilégier les communications électroniques et à en limiter l’impression.	Amorcé
8. Inciter les employés des bureaux locaux à se servir de leurs ordinateurs d’une façon régulière afin de réduire le papier nécessaire aux communications.	Amorcé

Indicateur : Pratiques d’acquisition écoresponsable.

Mesures contribuant à l’atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.

Cible : Nombre de pratiques d’acquisition écoresponsable.

Nombre de mesures de gestion environnementale.

Résultats : En 2009-2010, pour mettre en œuvre l’Action 3, plusieurs actions ont été accomplies.

- Les employés du siège social ont été sensibilisés à la récupération des matières résiduelles et à la réduction de la consommation d’énergie. En ce qui a trait aux employés des bureaux locaux, l’Office doit faire un état de la situation particulière qui prévaut dans les communautés cries du Nord-du-Québec. En effet, très peu d’installations de récupération y sont présentement disponibles.
- Dorénavant, les achats de l’Office sont choisis parmi les produits offerts par le « Répertoire des produits et services écoresponsables de la Direction générale des acquisitions (DGACQ) ».
- À l’Office, les communications électroniques sont privilégiées, tant au siège social que dans les bureaux locaux. Par ailleurs, des documents de formation et de communication sont envoyés par courriel à tous les employés des communautés cries qui ont un ordinateur à leur disposition. L’impression et l’envoi par la poste sont limitées aux quelques employés sans ordinateur.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L’Office a fait l’exercice de réviser tous les objectifs gouvernementaux de développement durable afin d’en établir le lien avec sa mission. La liste des objectifs non retenus, ainsi que les motifs correspondants, est incluse à l’Annexe 1 du Plan d’action de développement durable 2009-2013.





100%



Cert no. SW-COC-001501
© 1996 FSC



Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
2700, boulevard Laurier, Édifice Champlain, bureau 1100, Québec, Qc G1V 4K5
Téléphone 418 643-7300 + 1 800 363-1560 + Télécopieur 418 643-6803
courrier@osrepc.ca + www.osrepc.ca

Ce document est également disponible en version PDF
This document is also available in PDF Version